



Modification plan cadastral

Par **robertdu54**, le **10/06/2009 à 13:00**

Bonjour, je vais échanger une petite parcelle de terrain (40 m²) avec mon voisin, ce qui nécessite l'intervention d'un géomètre (pose de 2 bornes, PV enregistrement ...) -- La modification du plan cadastral doit-elle être entérinée par un notaire et quel peut-être le coût approximatif de l'acte ? Merci

Par **augustin**, le **10/06/2009 à 13:17**

C'est le géomètre qui doit, normalement, se charger de toutes les formalités administratives et c'est inclus dans le prix de sa prestation.

Par **robertdu54**, le **10/06/2009 à 13:55**

je me suis renseigné auprès de 2 géomètres qui m'ont dit établir toutes les formalités, notamment établissement document d'arpentage, procès-verbal ... le tout devant être adressé je pense à la conservation des hypothèques, cependant tous les deux me disent que pour tout soit pris en compte, cela nécessite l'intervention d'un notaire

Par **augustin**, le **10/06/2009 à 14:11**

Bien sur.
Puisqu'il y aura changement de propriétaire des parcelles dans le cadre de

l'échange, un acte doit être passé devant notaire.